

ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Pour tous renseignements, contactez :

AGENCE DES PROFESSIONNELS
125 BLD DE LA LIBERTE - BP 603
59024 LILLE
Tél. 0 810 11 22 33*

MICHEL SELVAIS ELEC

N'oubliez pas de rappeler ces références :

MICHEL SELVAIS ELEC
Souscripteur N° 15818918A UG 76011
Contrat N° 158189180001

22 RUE CHEMIN VERT

59260 HELLEMES LILLE

GROUPAMA atteste que MICHEL SELVAIS ELEC est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat CONSTRUIRE N° 158189180001 à effet du 01/01/2012.

Dans le cadre de la responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'Article L 243-1-1 du code des Assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :

- pour les réclamations formulées entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013.
- pour les marchés d'entreprise, en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, titulaire d'un marché de travaux que le sociétaire exécute lui-même ou avec son propre personnel d'exécution, et pour lequel il peut, accessoirement, faire appel à des sous-traitants.
- du fait des activités professionnelles mentionnées ci-après :

METIER ÉLECTRICIEN

- Électricité

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires intégrés).

Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires :

- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

Cette activité ne comprend pas le raccordement des installations photovoltaïques.

Groupama Nord-Est

BP 1064 - 51053 Reims Cedex

Siège social : 2, rue Léon Patoux - Reims

Tél. 0 810 11 22 33 *Coût d'un appel local depuis une ligne France Télécom - www.groupama.fr

Vous bénéficiez également du ou des pack(s) suivant(s) :

EQUIPEMENT - SECURITE - PREVENTION

Dans le cadre du ou des métiers déclarés exercés, vous réalisez une ou plusieurs des installations suivantes :

- Eléments d'équipement ayant une fonction professionnelle.
- Gestion Technique du Bâtiment (GTB) : ensemble des technologies de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications utilisées dans les bâtiments. La GTB vise à assurer des fonctions de sécurité (comme les alarmes), de confort (comme la gestion de la température), de gestion d'énergie (comme la programmation du chauffage) et de communication (comme les commandes à distance). Il s'agit donc d'automatiser des tâches en les programmant ou les coordonnant entre elles.
- Matériel de détection, d'extinction ou de protection contre l'incendie (comme les RIA).

Dans le cadre de ses marchés d'entreprise, le sociétaire déclare que le chiffre d'affaires sous traité ne concerne jamais les métiers suivants : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Ce contrat a été souscrit pour les interventions du sociétaire sur des chantiers dont le coût global unitaire de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

La présente attestation ne peut engager GROUPAMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

La présente attestation comprend 2 page(s).

Pour servir et valoir ce que de droit, fait à LILLE, le 08/12/2012.

Pour GROUPAMA, par délégation :

